

**Objet : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE  
CONSEILLERE MUNICIPALE A LA SUITE DE  
LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE  
MUNICIPALE**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

**Date de la convocation :**

01<sup>er</sup> novembre 2023

**Date d'affichage :**

01<sup>er</sup> novembre 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 05

Votants : 27

**Présents** : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY, Carole ROUE

**Absents ayant remis un pouvoir** :

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN,

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY,

Jérôme COLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX,

Jacques BERGERET donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONT,

Loredana MARION donne pouvoir à Mylène GRECO-BOYER,

**Absent excusé** : néant

**Secrétaire de Séance** : Vanessa REBEYREN

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code électoral,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Valérie RAVAUX, conseillère municipale pour le mandat 2020-2026, intervenue le lundi 09 octobre 2023.

À la suite de la démission de Mme Valérie RAVAUX, un siège de conseiller municipal devient vacant qu'il convient de remplacer.

Madame la Préfète de l'Ain a été informée de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral :

« *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Conformément à ces dispositions, Madame Carole ROUE, ayant accepté d'intégrer le Conseil Municipal, est installée en qualité de conseillère municipale, le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

Le conseil municipal en prend acte.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 7 novembre 2023

Le Maire,  
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20231107- 20231107DE01-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 29/11/2023</p>	<p>et de sa publication le 29/11/2023</p>
---	--	---